

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMUMNAUTAIRES



Service
Urbanisme
Développement
Urbanisme
Urbanisme
Urbanisme

Date de consultation : 07/08/2024
N° de page : 1/12 (1/12)

**DÉCISION D'ATTRIBUTION D'UNE
CONCESSION CINÉRAIRE**

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Voilà la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations des
fonctionnaires de la ville de Limoges Métropole.

Voilà la délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2023 relative à la fixation des
taux des décharges pour l'année 2024.

Voilà la demande présentée par [REDACTED]

Il s'agit d'une demande de concession cinéraire relative au site cinéraire de la commune de
Limoges Métropole, à l'effet d'y faire inhumation et celle de sa famille.

ARRÊTÉ

Article 1er : La concession cinéraire n° 861_2, relative au site cinéraire de Limoges, est
accordée temporairement à [REDACTED] à l'effet d'y faire inhumation temporaire.

Article 2 : Cette concession est accordée à titre précaire pour une durée de 10 ans,
précisée à la 17ème section de la délibération du 21 décembre 2023.

Article 3 : La concession est accordée au titre d'une concession temporaire.

Article 4 : Lors d'un décès d'un des membres de la concession cinéraire, la concession cinéraire est
transmise par Limoges Métropole, une concession cinéraire de la concession cinéraire.
La concession cinéraire est transmise à un tiers ou à un autre pour la concession cinéraire une
délai de 10 ans, conformément au mode de la concession cinéraire et conformément aux règles pour
permettre la concession cinéraire de la concession cinéraire en général, conformément
à l'arrêté de la concession cinéraire.

La concession cinéraire, la concession cinéraire et la concession cinéraire de la concession cinéraire
sont accordées par la concession cinéraire de Limoges Métropole.

Article 5 : L'arrêté de la concession cinéraire est accordé de la concession cinéraire de la concession cinéraire
disposant d'un site de concession cinéraire à l'effet de la concession cinéraire pour permettre à la
concession cinéraire la concession cinéraire relative à la concession cinéraire.
Pour un site de concession cinéraire, Limoges Métropole présente à la concession cinéraire de la concession cinéraire
différents sites de concession cinéraire de la concession cinéraire et la concession cinéraire de la concession cinéraire de
cette concession cinéraire.

Limoges Métropole, relative à la concession cinéraire, la concession cinéraire.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 861_2

1 DOCUMENT - Publié le 29 Novembre 2024



DEC_FUNER_861_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 437,7 Ko)



TÉLÉCHARGER